

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 04 juillet 2024

n° 143-24 C

Objet : RD - Soutien à Cristal Habitat pour la création de 4 habitats adaptés sur le site des Villières, route de Montagny à Chambéry

• date de convocation le 28 juin 2024 • nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi quatre juillet à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bellecombe-en-Bauges, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 44

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Marie Bénévise - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Philippe Vuillermet
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Frédéric Bret
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	
Vimines	

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 24

de Jimmy Bâabâa à Gaëtan Pauchet - de Grégory Basin à Jean-Maurice Venturini - de Luc Berthoud à Pascal Mithieux - de Brigitte Bochaton à Sandra Ferrari - de Arthur Boix-Neveu à Danièle Goddard - de Claudine Bonilla à Isabelle Dunod - de Sophie Bourgade à Marie Bénévise - de Jean-Pierre Casazza à Philippe Vuillermet - de Corinne Charles à Alain Caraco - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Alexandre Gennaro à Philippe Gamen - de Valentin Hachet à Michel Dyen - de Sabrina Haerincq à Christelle Favetta-Sieyes - de Sylvie Koska à Benoit Perrotton - de Marine Mithieux à Franck Morat - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Marie Perrier à Eric Delhommeau - de Claire Plateaux à Micheline Myard-Dalmaï - de Josette Rémy à Vincent Boulnois - de Sara Rotelli à Florence Bourgeois - de Walter Sartori à Philippe Cordier - de Alain Thieffernat à Hervé Ferroud-Plattet - de Céline Vernaz à Alain Gaget - de Corine Wolff à Jean-Pierre Fressoz

• conseillers excusés : 14

Anne-Marie Barouti - Stéphane Bochet - Aloïs Chassot - Jean-Pierre Coendoz - Chantal Giorda - James Hallay - Max Joly - Laïla Karoui - Martine Lambert - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Alain Saurel - Bruno Stellian - Alexandra Turnar

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 04 juillet 2024

délibération n° 143-24 C

objet **RD - Soutien à Cristal Habitat pour la création de 4 habitats adaptés sur le site des Villières, route de Montagny à Chambéry**

Isabelle Dunod, vice-présidente chargée de l'urbanisme, du foncier et des gens du voyage, rappelle que Grand Chambéry est chargée de soutenir la réalisation des programmes d'habitat adapté à destination des ménages sédentaires des gens du voyage.

La gestion des programmes PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) adaptés est similaire à celle de tous logements sociaux. Gérés par un bailleur social, ces logements sont ouverts aux familles ne dépassant pas un certain plafond de ressources et ayant déposé une demande de logement. L'attribution du logement est opérée dans le cadre des commissions locales. Les familles locataires sont titulaires d'un bail et s'acquittent du loyer et des charges locatives.

L'entrée dans ces logements conventionnés ouvre droit aux aides au logement sous condition de ressources. Des dispositifs d'accompagnement social peuvent également, selon les situations des personnes, être mis en œuvre pour sécuriser l'entrée dans le logement et garantir une installation pérenne des familles.

A cet effet, Grand Chambéry, propriétaire d'un tènement au lieu-dit Les Villières à Chambéry, s'est associée à Cristal Habitat pour permettre la réalisation d'un programme de 4 PLAI adaptés disposant chacun d'une pièce de séjour, d'une chambre et d'une plateforme permettant le stationnement d'un véhicule et d'une caravane.

Un premier permis de construire a été déposé par Cristal Habitat le 14 juin 2021 et accordé par la ville de Chambéry le 12 octobre 2021, en vue de permettre l'aménagement de 4 habitats adaptés.

Ce permis de construire a fait l'objet d'un recours gracieux fin 2021, porté par l'association de défense du cadre de vie du quartier Saint-Saturnin/Croix Rouge.

La ville de Chambéry a pris en compte les arguments de l'association et demandé à Cristal Habitat de modifier le projet initial.

Un second permis de construire a été déposé par Cristal Habitat le 22 février 2022, nécessitant l'actualisation du STECAL (secteur de taille et de capacité d'accueil limités) concerné, dont la configuration a été entérinée dans la modification n° 3 du PLUi HD en décembre 2023.

Concernant les financements, Grand Chambéry avait octroyé une subvention d'équilibre en 2020 d'un montant de 255 544 € à Cristal Habitat pour la réalisation de cette opération sur la base du permis de construire n° 1.

Montage financier prévisionnel pour le projet correspondant au permis de construire numéro 1				
Dépenses € TTC		Recettes € TTC		
Coûts des travaux Honoraires (MOE, études, conduite d'opération) Divers (frais de dossier, actualisation, frais d'huissier)	592 364	Nature		%
		Aide à la pierre	Etat	6,6
			Grand Chambéry	4,3
		Prêt CDC PLAI		13,2
		Subvention CD73 (si renouvellement convention HA)		8,3

		Subvention CAF (si renouvellement convention HA)	3 000	0,5
		Subvention Etat – PLAI Adapté	41 920	7,1
		Sous-total crédits publics	236 820	40
		Fonds propres Cristal Habitat	100 000	16,9
TOTAL	592 364	Subvention exceptionnelle d'équilibre Grand Chambéry	255 544	43,1
		TOTAL RECETTES	592 364	100 %

Le coût de l'opération a ensuite évolué à la hausse compte tenu notamment de la modification du projet dans le cadre du permis de construire n° 2 et des effets de l'augmentation des coûts des matériaux.

Compte tenu de la nécessité pour Grand Chambéry et ses partenaires de démarrer les travaux dans les meilleurs délais, l'agglomération s'engage auprès de Cristal Habitat à soutenir le projet et sa réalisation par le bailleur. La contribution de Grand Chambéry sera ainsi ajustée au regard du nouveau plan de financement transmis par Cristal Habitat.

Vu le code de la construction et de l'habitation,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'équilibre social de l'habitat et d'accueil des gens du voyage,

Vu la délibération n° 173-19 C du Conseil communautaire du 14 novembre 2019 modifiant la définition de l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat,

Vu la décision n° 039-20 du Bureau du 27 février 2020 approuvant le principe de bail à construction entre Grand Chambéry et Cristal Habitat relatif au tènement rue de Montagny, au lieu-dit Les Villières à Chambéry,

Vu l'avis de la commission habitat, urbanisme, foncier et gens du voyage du 30 avril 2024,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Josette Rémy, Corine Wolff, Raphaële Mouric, Danièle Goddard, Sandra Ferrari, Florence Bourgeois, Daniel Bouchet, Pascal Mithieux, Thierry Repentin, Gaëtan Pauchet, Michel Dyen ne prenant pas part au vote) :

Article 1 : confirme la participation de Grand Chambéry à l'opération de création de 4 habitats adaptés par Cristal Habitat,

Article 2 : précise que le montant de la participation de Grand Chambéry fera l'objet d'une délibération lorsque le plan de financement aura été établi.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte :

143-24 C

Objet de l'acte :	RD - Soutien à Cristal Habitat pour la création de 4 habitats adaptés sur le site des Villières, route de Montagny à Chambéry
Classification Préfecture :	7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 4 - Aux établissements et organismes publics (OPAC...)
Date de l'acte :	04 juillet 2024
Annexe(s) :	

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20240704-lmc1H31813H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H31813H1

Date de transmission en Préfecture :	05 juillet 2024
Date de réception en Préfecture :	05 juillet 2024
Date de publication sur le site internet:	vendredi 05 juillet 2024